

C.T. DU 29/06/2021 – REPORT 09/07/2021

Le début de séance a été consacré aux informations locales Covid : Le taux d'incidence est faible mais l'attention doit rester soutenue en raison des différents variants. Il est aussi constaté que les centres de vaccination "ne font plus le plein".

Point n°1 : Approbation des P.V. CTL des précédentes instances.

Point n°2 : Mise en place au 01/09/2021 des nouvelles modalités d'accueil.

Il s'agit en fait d'harmoniser au plan départemental nos horaires d'accueil physique et téléphonique pour une meilleure lisibilité des usagers.

Plusieurs groupes de travail se sont tenus. Les résultats obtenus après consultation des agents et des chefs de service ont permis de recueillir une large majorité dans les contraintes imposées par le dispositif :

- Forfait d'ouverture de 20h/semaine le matin
- 30h/semaine de "décroché téléphonique" (6h/jour)

Cette offre, harmonisée au niveau départemental (avec une seule spécificité entre les communes de + ou - de 10 000 habitants) aura le mérite d'être, selon les mots du Président, lisible simple et la plus claire possible pour l'utilisateur.

Ce projet aurait dû recueillir l'accord sans restriction des représentants du personnel. Enfin une mesure unique d'accueil, claire pour l'utilisateur !!!

Seule ombre au tableau, le calendrier de mise en place !! En effet, à la date de ce C.T. aucune mesure n'a été prise pour l'information médiatique, pour la signalétique à l'utilisateur et pour les modalités pratiques d'accueil propres à chaque site. La période estivale ne sera pas propice à apporter des solutions sur ces thèmes.

Les Représentants du Personnel ont donc voté unanimement "Contre", au motif de répondre à ces carences avant toute mise en place.

Constructive et consciente de la difficulté pour la DDFIP 73 de trouver des solutions avant la 2ème convocation en C.T., la CFDT/CFTC a proposé au Président de repousser cette date de mise en place d'un ou deux mois, permettant ainsi à chacun de "prendre plus sereinement ses marques"

Cette option s'inscrit dans le "dialogue social" et nous espérons vivement qu'elle sera retenue.

Point n°3 : présentation de la plate-forme Vox-usagers :

Ce dispositif vise à recueillir l'avis de l'utilisateur par rapport à nos services.

Testé depuis 2019 dans deux départements il a recueilli 14 réponses d'utilisateurs.

Ces avis, lus par un "modérateur" avant diffusion doivent donner lieu à une réponse de l'administration après leur parution.

Cette réponse, au nom de l'administration et normée en partie, devra répondre pour les autres éléments à certains critères, s'adaptant avec empathie à "l'histoire et au témoignage de l'utilisateur".

Point 4 : Avancement sur l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé au PRS.

Cette mise en place a collé au plus près de notre géographie départementale. Elle s'appuie aussi sur des données informatiques et logistiques. Pour exemple pas d'antenne à Moutiers, au principe d'un manque "d'appétence" des agents et d'un "pilotage à distance" difficilement envisageable.

L'expérimentation se poursuit et les curseurs, flexibles, sont scrutés régulièrement et adaptés en conséquence. Le développement du "contentieux offensif" pourra aussi être envisagé.

La fin de cette expérimentation se ferait au plus tôt en mars 2022 en fonction des avancées de cette expérimentation.

C.T. DU 09/07/2021

Pour raisons personnelles, les représentants CFDT/CFTC n'ont pas pu être présents lors de cette deuxième convocation.

Le souhait de la CFTC DGFIP Savoie a cependant été entendu !!!

Nous nous félicitons de la décision finale prise par la direction locale qui a décidé de reporter la mise en place des nouvelles modalités d'accueil après le 15 octobre 2021.

Nos représentants veilleront dès la rentrée à ce que les aménagements liés à cette réforme soient étudiés et pris en charge avant cette date.

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23